

Recommandation 292 de l'Assemblée de l'UEO sur la mission de l'Alliance atlantique dans le monde d'aujourd'hui (Paris, 29 novembre 1976)

Légende: Le 29 novembre 1976, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 292 sur la mission de l'Alliance atlantique dans le monde d'aujourd'hui, rappelant notamment le rôle décisif joué par l'Alliance atlantique dans le maintien de la paix en Europe. L'Assemblée recommande au Conseil de l'UEO de faire une appréciation honnête des difficultés et dangers qui pèsent sur l'Alliance atlantique et invite les pays membres du Conseil à soutenir, dans les cadres appropriés, les politiques touchant à la sécurité, le désarmement, la défense, la promotion de la démocratie parlementaire et le respect des droits de l'homme.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°292 sur la mission de l'Alliance atlantique dans le monde d'aujourd'hui (29 novembre 1976) (Paris, septième séance, 29 novembre 1976)" dans Actes officiels: Vingt-deuxième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Novembre 1976, p. 21.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_292_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_la_mission_de_l_alliance_atlantique_dans_le_monde_d_aujourd_hui_paris_29_novembre_1976-fr-6b4d8086-5590-496d-9bc4-eca92aa77a5a.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 292
sur la mission de l'Alliance atlantique
dans le monde d'aujourd'hui

L'Assemblée,

Rappelant le rôle décisif joué constamment par les Etats-Unis (et le Canada) en faveur de la sécurité et de la paix en Europe occidentale ;

Considérant que le maintien et la cohésion de l'Alliance atlantique constituent la seule garantie militaire d'une paix durable en Europe ;

Considérant que ce maintien et cette cohésion exigent une concertation permanente et franche dans de nombreux domaines entre les membres européens et américains de l'Alliance ;

Considérant que les membres européens et américains ont le devoir de s'aider mutuellement de façon effective afin d'éviter toute politique ou toute entreprise contraire aux principes de la démocratie ;

Considérant que, depuis la Seconde guerre mondiale, certains membres de l'Alliance atlantique n'ont pas toujours su accomplir l'obligation qu'ils avaient de se conformer à de tels principes ;

Rappelant enfin que, immédiatement après l'alliance en vue de la défense militaire indispensable, une politique véritablement globale de sécurité et de paix comporte des éléments appropriés et pleinement adaptés dans le domaine de la solidarité entre les fractions riches et pauvres de la population mondiale, aussi bien que dans celui de l'élimination de toute discrimination fondée sur la race, la couleur ou la croyance,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller à ce que ses membres prennent l'initiative ou apportent constamment leur appui, dans les cadres appropriés, aux politiques qui constituent un élément essentiel d'une politique globale de sécurité, à savoir :

- une défense militaire indispensable et un désarmement mutuel, équilibré et contrôlé ;
- la défense et la promotion de la démocratie parlementaire ;
- le respect et l'égalité du statut des hommes et des peuples ;
- la reconnaissance du fait que tous les hommes ont droit à une juste part des biens de ce monde et à l'accès au bien-être ;

2. De rappeler constamment à leurs partenaires de l'Alliance atlantique et d'ailleurs (notamment de l'O.C.D.E.) ces orientations ;

3. De veiller à ce que l'O.T.A.N., tout comme le Conseil de l'Europe, l'U.E.O. et les Communautés européennes, ne groupe que des pays jouissant d'un régime démocratique ;

4. De faire connaître à l'Assemblée une appréciation honnête des difficultés et des dangers qui pèsent sur l'Alliance atlantique comme telle, aussi bien que sur chaque pays membre et, si possible, des moyens dont ils disposent pour y faire face.